

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Délibération : 2025\_004

Séance du 02 mai 2025

Objet : Délibération sur le compte administratif 2024

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de membres représentés :

L'an deux mille vingt-cinq et le deux mai à 18 heures 00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Syndicat de l'ASA DES CANAUX ANNOTAINS, sous la présidence de Monsieur Daniel SCHECK, Président, dûment convoqués le 28 avril 2025.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président de l'ASA DES CANAUX ANNOTAINS présente aux membres du Syndicat :

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par SCHECK Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 775.08		23 815.77		35 590.85
Opérations exercice	9 990.40	3 128.40	18 355.99	25 883.33	28 346.39	29 011.73
<b>Total</b>	<b>9 990.40</b>	<b>14 903.48</b>	<b>18 355.99</b>	<b>49 699.10</b>	<b>28 346.39</b>	<b>64 602.58</b>
Résultat de clôture		4 913.08		31 343.11		36 256.19
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>4 913.08</b>		<b>31 343.11</b>		<b>36 256.19</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>4 913.08</b>		<b>31 343.11</b>		<b>36 256.19</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

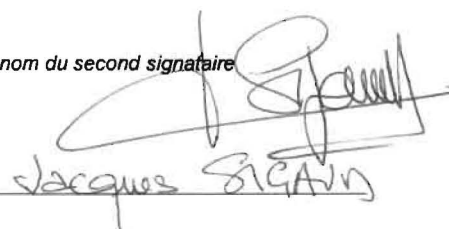
Après en avoir délibéré, le Syndicat, décide d'approuver le compte administratif 2024.

Nombre de votants : 8  
Suffrages exprimés : 8  
Votes Pour : 8  
Votes Contre :  
Abstentions :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Daniel SCHECK

Nom et Prénom du second signataire

  
Jacques SICARD

Acte rendu exécutoire  
Compte-tenu de la réception en Préfecture, le  
Ou de la publication au siège de l'ASA le